

ARRÊTÉ n° 2024-01 ÉTABLISSANT LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Le Président du Syndicat Mixte La Fibre64

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2019-1265 du 25 novembre 2019 relatif aux Lignes directrices de Gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU l'arrêté du Centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques n°DEJIC33-220521 du 22 mai 2021 portant établissement des Lignes directrices de Gestion en matière de promotion interne,

VU l'avis du Comité Social Territorial Intercommunal en date du 11 avril 2024,

CONSIDÉRANT la délibération n° 01-2024-05-02 du Conseil syndical de La Fibre64 en date du 02 mai 2024 adoptant les ratios d'avancement de grade,

CONSIDÉRANT que les Lignes directrices de Gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale, pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les Lignes directrices de Gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines du Syndicat Mixte La Fibre64 sont annexées au présent arrêté et constituent le document cadre de référence en termes de pilotage des ressources humaines.

ARTICLE 2 : Les Lignes directrices de Gestion prennent effet au 1^{er} juin 2024.

ARTICLE 3 : Les Lignes directrices de Gestion sont établies pour une durée de six ans, de 2024 à 2030. Elles pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période, après avis du CSTI.

ARTICLE 4 : En application des dispositions de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication (requête possible sur le site www.telerecours.fr).

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, notamment par la diffusion des Lignes directrices de Gestion à chaque agent par voie numérique et la mise en ligne sur le site internet de La Fibre64.

Fait à Pau, le 15 mai 2024

Le Président du Syndicat Mixte La Fibre64


Nicolas PATRIARCHE

